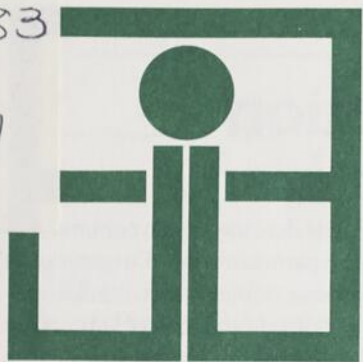


OFF
E5A83
A8/
CON



Volume 2, numéro 2 – hiver 1992

L'Audience

Bulletin d'information du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)



Meilleurs vœux!

Une nouvelle année est à nos portes. Au cours de celle qui s'achève, les membres et le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ont réalisé, entre autres, 18 périodes d'information, 2 médiations environnementales et 13 audiences publiques. La précieuse participation des citoyens, des groupes, des organismes, des municipalités, des initiateurs de projets et des porte-parole de différents ministères dans le cadre de ces mandats démontre l'importance grandissante du processus d'examen public des impacts des projets comme exercice démocratique.

Est-ce un signe des temps que les décideurs auront à compter de plus en plus sur le consensus social? En cette période de réjouissances mais aussi de réflexion, je joins mes vœux à ceux des membres et du personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour vous souhaiter une bonne et une heureuse année!

*Bertrand Tétreault,
président*

Sommaire

Les communications en action	2	La qualité au service des citoyens et de l'environnement	8
Une étape cruciale de participation	3	Le BAPE rayonne	9
D'enquête en audience	4	Les médiations environnementales	11
Des projets en période d'information	5	Les activités du BAPE	12

Québec

Les communications en action

8 HEURES 30. Le téléphone fait entendre sa première sonnerie. Une nouvelle journée commence au Service des communications du BAPE.

Au bureau...

Un citoyen s'enquiert de la date où se tiendra l'audience publique sur le projet de route dont il a entendu parler dans sa région. Puis, une étudiante de Paris, en stage d'études à l'Université Laval en géographie, veut consulter les études d'impact des projets qui ont franchi toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale québécoise. Un peu plus tard, un consultant d'une firme privée aimerait savoir si nous avons toujours en main les études complémentaires sur la géomorphologie du sol concernant un projet de barrage examiné par le BAPE en 1982. Voilà autant de questions auxquelles nous devons répondre quotidiennement.

Aujourd'hui, une réunion du Service est prévue où sera abordée, entre autres, la publication du bulletin *L'Audience*. L'un des sujets de l'heure est la qualité totale. Figurant parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement et constituant de surcroît un engagement de nos supérieurs, nous en discuterons afin d'élaborer des moyens pour atteindre cet objectif à l'intérieur de nos activités professionnelles.

Des étudiants à un programme de maîtrise à l'Université du Québec à Montréal ont à réaliser une simulation d'audience publique. Ils vont se présenter aujourd'hui à nos bureaux afin que nous les aidions à évaluer le travail à faire pour la réalisation de leur projet. Collaborant à la rédaction, la conception, la production et la diffusion du rapport annuel, notre Service y contribue constamment.

En prenant connaissance du courrier, nous apprenons que le ministre de l'Environnement vient de confirmer au BAPE un mandat de médiation environnementale

en ce qui a trait au prolongement de la route 55 dans les Bois-Francs. Dans une autre lettre, le Ministre demande au BAPE de rendre publique l'étude d'impact réalisée par le ministère des Transports sur le projet de réaménagement de la route 112-116 entre Saint-Hubert et Longueuil et d'amorcer la période d'information et de consultation publiques de 45 jours. Le personnel de notre Service est dès lors mis à contribution: prendre connaissance du dossier et rédiger ensuite un communiqué qui sera diffusé auprès de personnes, d'organismes et de municipalités concernés par le projet; dénicher des centres de consultation accessibles au public et organiser, de concert avec les analystes, des rencontres avec la population. Par la suite, il faut contacter les médias afin qu'à leur tour ils en informent la population. Parmi nos outils de travail, nous utilisons la liste d'envoi. Elle est importante dans la mesure où elle nous permet de communiquer l'information directement aux personnes touchées par le projet.

...comme sur le terrain

Cet après-midi, une des commissions du BAPE se déplace en Mauricie. De gros flocons, comme ceux que nous dessinions à la petite école, nous tombent dessus abondamment.

19 heures. Les premiers citoyens franchissent le parvis de la salle du club de l'Âge d'or de Saint-Roch-de-Mékinac. Nous avons loué cette salle pour la tenue de nos audiences. Le premier sujet de discussion est, les circonstances l'exigent, la grosse bordée de neige qui pourrait compromettre la participation des citoyens au déroulement de nos travaux. Mais à notre grand soulagement, 20 minutes plus tard, la centaine de chaises que nous avons placées sont presque toutes occupées et les gens continuent d'entrer.

L'odeur du café, préparé par le comité d'accueil, embaume la salle. Le person-

nel du Fonds des moyens de communications, notre partenaire dans l'organisation des audiences, procède aux derniers essais du système de son malgré le bruit des chaises et les conversations. Pendant ce temps, les journalistes réclament la pochette de presse préparée à leur intention, posent un certain nombre de questions sur le déroulement de la soirée, sur la procédure d'audience publique, demandent des explications sur le projet tout en exprimant le désir de réaliser une entrevue avec la présidente de la Commission. Au même moment, les gens ramassent les documents qui pourraient leur être utiles comme le communiqué de presse, le résumé de l'analyste et les dépliants du BAPE. D'autres consultent l'étude d'impact mise à la disposition des intéressés et s'informent du moment où ils peuvent s'enregistrer pour la période de questions. Maîtriser notre dossier, aimer le public et avoir nos antennes constamment en état d'alerte: tout cela est nécessaire pour la bonne marche de la séance qui va s'amorcer dans quelques minutes.

Toujours en contact!

Variées, nos activités consistent également à rédiger des communiqués de presse, à préparer des rencontres publiques sur la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à répondre à des questions provenant de citoyens, de journalistes ou d'organismes. En outre, nous collaborons avec les commissions formées par le président du BAPE en ce qui a trait aux communications.

Notre travail demande, bien souvent, que l'on procède avec célérité car nous avons peu de temps à notre disposition pour réaliser nos tâches et plusieurs intervenants à satisfaire. Mais tout en étant exigeant, il nous procure par ailleurs beaucoup de satisfaction en raison du contact constant que nous avons avec les citoyens.



Le mot du vice-président Une étape cruciale de participation

DÉJÀ, à la fin de l'année 1992, soit aux trois quarts de la présente année financière, le BAPE aura complété plus d'une quinzaine de périodes d'information et de consultation publiques. Au début de l'année 1993, quelques autres projets seront rendus à cette première étape de la participation du public à la procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Ces mandats d'information constituent une forte proportion des activités du BAPE, proportion qui a toute son importance.

Cette phase d'information permet au public de prendre connaissance des documents soumis par le promoteur d'un projet. À la demande du ministre de l'Environnement, le BAPE rend public, durant une période statutaire, le dossier du projet. Ce dossier inclut surtout le rapport de l'étude d'impact mais aussi l'avis de projet déposé par son initiateur, la directive du Ministre quant au contenu de l'étude d'impact et, s'ils sont disponibles, d'autres documents du ministère de l'Environnement ou du promoteur relatifs à ce projet. L'un de ces documents, le résumé accompagnant l'étude d'impact, vise précisément à faciliter la compréhension du projet et de ses impacts par les citoyens concernés.

Cette étape de 45 jours correspond également à la période durant laquelle une demande d'audience publique, et possiblement de médiation, peut être acheminée au ministre de l'Environnement. Les statistiques sur les quelques dernières années d'activités du BAPE démontrent qu'entre 60 et 70 % des projets assujettis à la procédure ne dépassent pas cette étape d'information et de consultation publiques. Pour le reste des projets, cette étape sera suivie, selon les mandats obtenus du Ministre, soit d'une enquête préalable, d'une médiation ou d'une enquête et une audience publique.

La période d'information et de consultation publiques, telle que prévue au *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, constitue donc, pour un nombre significatif de projets, le seul mécanisme officiel de parti-

icipation du public à la décision gouvernementale. De ce fait, une grande attention doit y être portée aussi bien par le promoteur que par les citoyens intéressés, cette période devenant l'unique occasion pour les citoyens d'exprimer leurs préoccupations face au projet. Un registre est déposé dans divers centres de consultation, dont ceux ouverts spécifiquement pour le projet qui s'ajoutent à ceux dans les bureaux de Québec et de Montréal, à la disposition des participants qui désirent inscrire leurs coordonnées et consigner leurs commentaires, leurs préoccupations et leurs interrogations sur un aspect ou l'autre du projet.

La période d'information et de consultation publiques constitue souvent le seul mécanisme officiel de participation du public à la décision gouvernementale.

S'il y a audience publique, le succès de la phase d'information qui la précède sera le gage d'un débat productif et d'une contribution constructive des intervenants lors des séances publiques de l'audience. Une période d'information et de consultation publiques réussie prépare ainsi à une meilleure audience publique, les citoyens étant avertis de la procédure d'examen du projet et ayant pu consulter le dossier.

Pour s'assurer que la période d'information et de consultation publiques puisse jouer adéquatement ses rôles de mécanisme léger de participation ou d'étape préparatoire à une audience publique, le BAPE a adopté une approche simple destinée à faciliter la démarche d'information des citoyens. Dans un premier temps, une synthèse courte et factuelle du projet et de ses impacts, rédigée par un analyste du BAPE, est largement diffusée dans le

milieu touché par le projet. Puis, des représentants du BAPE se rendent dans les centres locaux de consultation afin de répondre aux questions des personnes intéressées. Cette visite sur le terrain permet aux gens du BAPE de prendre connaissance des préoccupations de la population face au projet.

À la fin du mandat, le président du BAPE reçoit un compte rendu des activités s'étant déroulées durant cette période; au besoin, les observations recueillies dans le registre et à travers les questions des divers participants y sont exposées. Le Président achemine au Ministre ce compte rendu et, s'il le juge nécessaire, y souligne les renseignements qui peuvent être utiles pour la suite du dossier.

Pour le Bureau, l'accès du citoyen à une information exacte et compréhensible est au cœur même de sa mission d'organisme de consultation des citoyens sur les questions environnementales. Qu'un projet soit examiné par la population dans le seul cadre de la période d'information et de consultation publiques – ou à l'intérieur du processus plus élaboré de l'audience publique –, les services permettant aux personnes désireuses de s'informer sur un projet sont déterminants et garants d'une participation éclairée et efficace aux décisions qui concernent leur milieu de vie.



Photo: FMC, Bernard Vallée

André Delisle,
vice-président

D'enquête en audience

Voie d'accès au secteur nord de Trois-Rivières

Une commission du BAPE, formée de M. Jean-Maurice Mondoux, président, et de M. Claude H. Harnois et Jean-Pierre Desjardins, a procédé à la première partie de l'audience sur le projet de la Ville de Trois-Rivières de construire une voie d'accès au secteur nord de la ville qui s'est déroulée les 23, 24 et 25 novembre dernier à Trois-Rivières. La séance a commencé par les demandes des requérants venus exprimer les motifs de celles-ci. Le promoteur a ensuite présenté son projet puis les citoyens et les commissaires ont pu, à la lumière de ces renseignements, poser des questions afin de compléter leur connaissance de ce projet.

4 Les questions des citoyens touchent, entre autres, le bruit, la densité du trafic, l'accès aux résidences privées et aux édifices commerciaux, la limite de vitesse, la dévaluation des maisons, la sécurité des enfants, les vibrations, et la qualité de vie. Plus de 100 personnes ont assisté à cette première partie d'audience.

Rappelons que la Ville de Trois-Rivières désire aménager une voie d'accès aux secteurs résidentiels et commerciaux de la partie nord de la municipalité. Pour ce faire, elle propose de construire la voie d'accès à partir de la fin actuelle de l'autoroute 40 jusqu'à l'intersection des boulevards Parent et Raymond, de réaménager cette intersection, de modifier une partie du tracé du boulevard du Rochon et d'y mettre en place quatre voies contiguës jusqu'au boulevard des Forges.

Les travaux prévus comprennent également l'aménagement de bretelles de raccordement et de boucles à la jonction des autoroutes 55 et 40, un déplacement partiel du boulevard Raymond et de la piste

cyclable ainsi que la construction d'un chemin de desserte à partir du boulevard Parent.

La seconde partie de l'audience s'est déroulée à la mi-décembre pendant laquelle les personnes, les groupes ou les municipalités ont été invités à présenter un mémoire ou à exprimer leur opinion lors de ces rencontres publiques. Le rapport de la Commission sera déposé au ministre de l'Environnement le 23 mars 1992.

Liaison autoroutière entre Sainte-Luce et Mont-Joli

L'enquête et l'audience publique concernant le projet du ministère des Transports du Québec (MTQ) d'aménager un tronçon de l'autoroute 20 entre Sainte-Luce et Mont-Joli ont commencé le 30 novembre dernier. Le président du BAPE, M. Bertrand Tétreault, a désigné Mme Claudette Journault comme présidente de la commission chargée d'examiner publiquement ce projet. M. Benoît Taillon et M. Réal P. L'Heureux agissent à titre de commissaires.

Le MTQ prévoit aménager un tronçon d'autoroute de 11,9 kilomètres entre la route 298 à Sainte-Luce et la route 132, en direction du sud-est, près de Mont-Joli. L'autoroute actuellement projetée comporterait une seule chaussée ainsi qu'un échangeur à l'intersection de la route 132 et du 2^e Rang. Le coût du projet est évalué à près de 15 millions de dollars. Le tracé prévu serait entièrement situé en milieu rural. Tous les terrains nécessaires à l'emprise de l'autoroute ont déjà été expropriés en 1975 dans le cadre d'un projet d'autoroute plus vaste, allant du Bic jusqu'à Mont-Joli. Le projet d'autoroute entre Sainte-Luce et Mont-Joli a fait l'objet de demandes d'audiences publi-

ques formulées au ministre de l'Environnement par quatre organismes et un citoyen.

Lors de la première partie de l'audience tenue les 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre à Sainte-Flavie, 250 personnes sont venues s'informer, dont 15 ont questionné le promoteur. Les citoyens sont principalement préoccupés de l'impact de la réalisation du projet sur les activités commerciales sur la route 132 et l'accessibilité aux terres agricoles exploitables. De plus, des citoyens ont manifesté leur inquiétude quant à la sécurité des riverains et à la valeur des propriétés dans les environs où l'autoroute prendrait fin. La deuxième partie de l'audience se tiendra à Mont-Joli à compter du 18 janvier prochain. La Commission entendra alors les opinions des citoyens sous la forme de mémoires ou d'allocutions. Elle remettra son rapport au ministre de l'Environnement au plus tard le 30 mars prochain.

Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

Le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, a confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique relative au projet d'Hydro-Québec d'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3 sur la Côte-Nord.

Ce mandat comprend l'examen des effets du projet sur l'environnement et les répercussions sociales directement liées à ces effets concernant les sujets de compétence fédérale. La Commission, qui sera présidée par M. André Delisle, vice-président du BAPE, commencera ses travaux à compter du 18 janvier 1993.



Des projets en période d'information

Agrandissement de la marina de Trois-Rivières

Le projet proposé par la Marina de Trois-Rivières inc. consiste à draguer une partie du bassin actuel de la marina, localisée sur l'Île Saint-Quentin à l'embouchure du Saint-Maurice, dans le but d'augmenter sa capacité d'accueil de 250 à 400 bateaux. Le promoteur veut ainsi assurer une profondeur minimale pour la circulation sécuritaire dans le bassin. Des 37 000 mètres cubes de sédiments enlevés, 34 000 seraient disposés à l'intérieur même du périmètre de la marina et 3 000 mètres cubes serviraient à rehausser la rive. La popularité de la navigation de plaisance au Québec, la position stratégique de Trois-Rivières et une augmentation prévisible des membres de la marina au cours des prochaines années justifient, aux yeux du promoteur, les travaux d'agrandissement envisagés. Préalablement, le promoteur explique dans son étude qu'il

devra construire une digue de retenue pour fermer le site où les sédiments seraient déposés et qu'il devra restaurer le brise-lames en amont. Le coût des travaux s'élèverait à 2,5 millions de dollars.



Photo: BAPE

Le projet de Marina de Trois-Rivières inc. consiste à augmenter la capacité d'accueil de 250 à 400 bateaux.

En ce qui a trait aux impacts, pour les phases de construction et d'exploitation du projet, l'étude du promoteur révèle des impacts positifs sur le plan des retombées économiques et sur les activités récréo-touristiques, alors que les impacts négatifs sur les milieux biophysique et humain ont été jugés faibles. Des mesures d'atténuation sont par ailleurs proposées pour prévenir ou amoindrir certains effets possibles sur la qualité de l'eau, de la végétation, de la navigation et la circulation des camions lors des travaux.

Le projet a soulevé peu d'inquiétude au cours de la période d'information et de consultation publiques tenue du 22 septembre au 6 novembre dernier. Aucune demande d'audience publique n'a été adressée au ministre de l'Environnement.

Ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis et poste Appalaches

Hydro-Québec, dans son projet de ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis, prévoit la construction de deux tronçons de lignes électriques d'une longueur totale de 181 kilomètres et d'un poste de manoeuvre et de transformation, le poste Appalaches, qui occuperait une superficie de 300 hectares. Le premier tronçon, Appalaches-Lévis, relierait les régions de Thetford Mines et de Lévis. Le deuxième partirait du futur poste Appalaches pour rejoindre le poste Des Cantons. Hydro-Québec modifierait également les postes Des Cantons, Lévis et Nicolet. Évalué en 1991, l'ensemble de ces travaux était de l'ordre de 400 millions de dollars.

La période d'information et de consultation publiques concernant ce projet s'est déroulée du 13 octobre au 27 novembre 1992. Le BAPE a mis sur pied des centres

de consultation à Windsor, où se trouve le poste Des Cantons, à Danville, à Chesterville, à Thetford Mines où le promoteur compte implanter le poste Appalaches ainsi qu'à Saint-Jean-Chrysostome où est localisé le poste Lévis.

Des représentants du BAPE ont également rencontré plus de 80 personnes intéressées par le projet dans le cadre de six séances d'information tenues sur la rive sud du Saint-Laurent dans les régions visées par le passage de la ligne électrique.



Photo: BAPE

Le passage de la ligne à 735 kV Des Cantons-Lévis affecterait, entre autres, des terres agricoles, des forêts, des ravages de chevreuils, des tourbières et entraînerait le déplacement de neuf résidences.

Aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3

Le projet Sainte-Marguerite-3 d'Hydro-Québec (SM-3) comprend essentiellement la construction d'un barrage sur la rivière Sainte-Marguerite, à quelque 90 kilomètres au nord de son embouchure située entre Port-Cartier et Sept-Îles. Une centrale souterraine d'une puissance de plus de 800 mégawatts serait construite à quelques kilomètres en aval du barrage. Le projet exigerait le détournement, dans un secteur plus au nord et plus près de la région de Fermont, d'une partie des apports d'eau des rivières aux Pékans et Carheil, deux tributaires de la rivière Moisie. Hydro-Québec prévoit mettre en service la centrale SM-3 en 2001. Le coût du projet est évalué à 1,29 milliard de dollars, ce qui représenterait 2,87 milliards en 2001, compte tenu de l'inflation et des intérêts jusqu'à la mise en service.

La période d'information et de consultation publiques relativement au projet SM-3 s'est déroulée du 29 septembre au 13 novembre dernier. Au cours de cette période le BAPE a rendu accessible au public l'étude d'impact du projet dans les régions de Sept-Îles, Port-Cartier et Fermont ainsi qu'à Québec et Montréal. Des rencontres d'information ont été tenues afin de faciliter pour les citoyens la consultation du dossier.

La période d'information étant maintenant terminée, 20 demandes d'audience publique ont été adressées au ministre de l'Environnement.



La rivière Sainte-Marguerite à la hauteur du barrage et du réservoir SM-2.

Suréquipement de l'aménagement hydroélectrique de Manic-3

Hydro-Québec compte réaménager le complexe hydroélectrique de Manic-3, situé sur la rivière Manicouagan sur la Côte-Nord, par la construction d'une centrale supplémentaire appelée Manic-3A. Cette centrale contribuerait à répondre aux besoins futurs de puissance de pointe, pendant les mois d'hiver, où la demande d'énergie électrique est la plus forte. Le promoteur privilégie une centrale souterraine à une centrale en surface, compte tenu des considérations techniques, économiques et environnementales. Le coût est estimé à 539,3 millions de dollars.

Pendant la phase de construction, le promoteur estime, entre autres, qu'une augmentation de circulation pourrait déranger les utilisateurs du territoire. De plus, une partie des travaux nécessitant l'abaissement du niveau du réservoir pourrait entraîner la mort des colonies de castors établies sur ces rives. Parmi les principaux impacts mentionnés pour la phase d'exploitation, le promoteur estime que la fluctuation accrue du niveau d'eau serait de nature à causer des problèmes d'érosion d'une partie des berges dans le secteur de Manic-3. L'itinéraire habituel d'un troupeau de caribous serait également modifié par la régression de la couverture de glace en aval de Manic-3. Hydro-Québec a prévu des mesures d'intervention pour atténuer ces impacts, notamment sur les ressources fauniques et les activités des Montagnais.

Au cours de la période d'information et de consultation publiques qui a eu lieu du 5 novembre au 21 décembre, les documents relatifs à ce projet ont été accessibles à la population à Baie-Comeau, à Betsiamites, à Québec et à Montréal.

Réaménagement de la Côte à Caribou sur la Route 170 à La Baie

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) entend réaménager le tronçon Côte à Caribou de la route 170, sur une distance de 2,2 kilomètres. Pour le MTQ, ce projet s'inscrit à l'intérieur d'un plan global de réaménagement de la route 170 sur une longueur de 80 kilomètres, de l'extrémité est de La Baie jusqu'à Sagard. Cette route assure un lien continu entre les régions du Haut-Saguenay de Charlevoix et le Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, via le traversier entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup.

Selon le promoteur, le projet permettrait de corriger une pente abrupte et des courbes qui ne correspondent pas aux normes du MTQ, afin de prévenir les accidents sur cette route. Pour le MTQ, la correction du tracé et l'ajout d'une voie lente amélioreraient la sécurité des usagers et la vitesse de la circulation routière. L'étude d'impact sur l'environnement signale que les répercussions les plus importantes de ces travaux sur le milieu physique seraient reliées à la sensibilité des sols à l'érosion, à la disposition et à la localisation de volumes importants de rebuts d'argile et de roc à l'intérieur des limites du projet sur un tronçon abandonné, ainsi qu'à une artificialisation du paysage.

Quant aux impacts sur les milieux humain et biophysique, le promoteur les estime faibles. Ils concernent la circulation routière durant les travaux de construction, l'empiétement sur des terrains privés, la perte de couvert forestier et d'habitats pour la faune, ainsi qu'une augmentation de la mise en circulation de sédiments dans l'eau d'un ruisseau. Afin d'atténuer certains impacts du projet, le MTQ prévoit choisir une aire d'entreposage qui pourrait réduire la visibilité des déblais, diminuer l'émission de poussières sur le chantier et dans l'aire de

concassage, minimiser les déboisements et, également, mettre en place une signalisation adéquate et sécuritaire afin de ne pas nuire à la circulation durant les travaux. Ce projet est évalué à environ trois millions de dollars.

La période d'information et de consultation publiques sur ce projet du MTQ a commencé le 26 octobre pour se terminer le 10 décembre dernier. Un centre de consultation a été mis sur pied à La Baie, en plus des bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Réaménagement de la route 112-116 entre les échangeurs Charles-Lemoyne et Saint-Hubert

En cours

Le BAPE a reçu le mandat le 30 novembre dernier de rendre publique l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le projet de réaménagement de la route 112-116 sur une longueur de 3,2 kilomètres entre les échangeurs Charles-Lemoyne et Saint-Hubert, incluant l'échangeur Edna-Maricourt. La période d'information et de consultation publiques prendra fin le 13 janvier 1993.

Le projet porterait cette route de quatre à six voies de circulation, réparties sur deux chaussées de 11 mètres de largeur chacune, soit 14 mètres avec les accotements. Le MTQ prévoit également la construction d'un échangeur à trois niveaux reliant la rue Edna à Longueuil à la rue Maricourt à Saint-Hubert. La nouvelle rue Edna-Maricourt s'éleverait au-dessus de l'axe actuel de la route 112-116. Cette future rue serait aménagée sur une distance de 2,3 kilomètres en y intégrant un trottoir ainsi qu'une piste cyclable protégée des automobiles. Le projet comprend aussi l'aménagement d'une route de service au sud de la route 112-116.

Dans son étude d'impact, le promoteur signale qu'il y aurait un accroissement de la circulation dans le quartier Laflèche de Saint-Hubert, où la rue De Gaulle deviendrait le seul axe de communication permettant d'emprunter l'échangeur Edna-Maricourt vers Longueuil. L'étude d'impact mentionne qu'aucune mesure d'atténuation n'est applicable dans ce cas. Par ailleurs, le MTQ anticipe des impacts sonores significatifs pour les secteurs résidentiels du quartier Laflèche et des maisons mobiles situées dans Saint-Hubert, ainsi que pour les secteurs compris entre les rues Dubuisson et Duvivier à Longueuil. Au-delà de 200 résidences, selon le promoteur, seraient affectées par ce projet. À titre de mesure d'atténuation, le MTQ propose la mise en place de murs-écrans et de talus anti-bruit. La réalisation du projet entraînerait également certains impacts visuels. Le promoteur suggère de les atténuer par des plantations.

Prolongement de l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 15

En cours

La période d'information et de consultation publique concernant le projet du MTQ de prolonger l'autoroute 30 entre les autoroutes 10 et 15 a commencé le 11 décembre 1992 et prendra fin le 25 janvier 1993. L'étude d'impact a été déposée dans des centres de consultation à Brossard, à Saint-Philippe, à Candiac et à La Prairie, en plus des bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Ce projet consiste à réaliser deux chaussées d'une autoroute à quatre voies, d'une emprise nominale de 90 mètres et dont la longueur totaliserait 12,15 kilomètres. Il comprend également la construction d'échangeurs aux principaux carrefours et la mise en place de chemins pour desservir les terrains qui seraient autrement enclavés par la future autoroute.

Le MTQ prévoit un certain nombre d'impacts au cours des travaux de construction. Des impacts temporaires sur le milieu biophysique seraient reliés au décapage des sols à l'intérieur de l'emprise et à la traversée de la rivière Saint-Jacques et du ruisseau Saint-Claude. À titre de mesures d'atténuation, le promoteur propose, notamment, que les travaux ne soient pas effectués entre la période de débâcle printanière et le 1^{er} août.

Le promoteur a aussi étudié les impacts sur le milieu biophysique, humain, agricole, forestier et sonore liés à la présence de l'infrastructure. Au chapitre du milieu biophysique, l'étude dénote trois impacts initiaux forts en raison de la traversée, par le projet, de la rivière Saint-Jacques. Cette traversée occasionnerait une perte du couvert végétal et un risque d'érosion. De tels travaux entraîneraient une mise en suspension de sédiments dans l'eau et une perturbation possible de la faune aquatique et des activités de frai ainsi qu'une modification possible de la section d'écoulement et de la nature du lit de la rivière par le redressement du cours d'eau. Enfin, le projet nécessiterait un empiètement dans la bande de protection riveraine sur 265 mètres.

Malgré des mesures d'atténuation, des impacts résiduels significatifs pourraient demeurer. Parmi ceux que le promoteur signale, il y aurait, notamment, une forte augmentation du bruit pour certains résidents situés en bordure du boulevard Édouard VII, une perte de peuplements forestiers de près de 11 hectares à valeur écologique moyenne et faible affectés à la récréation et une perturbation de l'intérêt patrimonial d'un ensemble de maisons situées le long du boulevard des Prairies, à Brossard. Enfin, le projet modifierait le paysage des habitations du parc de maisons mobiles de Saint-Philippe et des résidences sur le boulevard Édouard VII.

Valorisation des déchets de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal

En cours

Le BAPE rendra publique l'étude d'impact sur le projet de valorisation des déchets de la Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) à compter du 5 janvier 1993. La RIGDIM est responsable, depuis 1988, de la gestion de la totalité des déchets solides domestiques produits sur le territoire de 27 municipalités de l'île de Montréal qui en sont membres. La ville de Montréal-Nord compte joindre les rangs de l'organisme lors de la mise en marche des installations prévues dans le cadre du présent projet.

Le projet de gestion intégrée des déchets présenté par la RIGDIM fait appel à un traitement spécifique pour chaque catégorie de déchets et comprend la collecte sélective, le recyclage, le compostage et la valorisation énergétique, c'est-à-dire l'incinération avec récupération d'énergie et production d'électricité. Quant à l'enfouissement sanitaire, il est prévu pour la disposition des déchets dits traitables. L'ensemble de la population pourra, du 5 janvier au 18 février prochain, adresser des demandes d'audience publique au ministre de l'Environnement en ce qui concerne ce projet.

Toute personne, groupe, municipalité peut faire une demande d'audience publique, relativement aux périodes d'information en cours, en adressant sa requête au ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, 3900, rue de Marly, 6^e étage, Sainte-Foy (Québec), G1X 4E4. Comme l'indique le Règlement, cette demande doit être présentée par écrit au Ministre et lui faire part des motifs de celle-ci et de son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

La qualité au service des citoyens et de l'environnement

8

LES organismes qui s'engagent dans un processus d'implantation de la qualité procèdent habituellement de la même façon. Sans devoir être réalisées dans un ordre précis, les étapes sont le diagnostic, la planification et l'engagement, la sensibilisation, l'action, l'évaluation et le suivi. «Afin de donner suite à un mandat spécifique du président du BAPE relativement à la qualité, nous avons entrepris de façon intensive la phase de sensibilisation à l'intérieur du Bureau», a relaté Mme Lucie Saint-Gelais, membre du BAPE et responsable de ce dossier.

Dans une approche globale, et après avoir rappelé la mission de l'organisme, les gens du BAPE ont été ap-

pelés à identifier leurs différents partenaires ainsi que les ressources qu'ils offrent pour la réalisation des services et des produits du BAPE, les audiences ou les rapports, par exemple, en vue de satisfaire ceux auxquels ils sont destinés. «Avant de bien servir un client, il faut bien le cerner et connaître le service qu'on a à lui rendre, estime M. Yvon Lemay, chef des services administratifs, tout à fait d'accord avec le principe de la qualité. C'est pourquoi cet exercice nous a permis de bien identifier notre clientèle pour obtenir ce qu'il faut de nos fournisseurs afin d'offrir, notre tour venu, le meilleur service.» Pour plusieurs, dont Mme Monique Lajoie, analyste, la personne ultime à satisfaire au BAPE est le citoyen. «Toute-

fois, d'autres collègues ont voulu élargir le champ des possibilités afin de désigner l'environnement lui-même comme «client non verbal», a ajouté Mme Lajoie. Selon M. Jacques Perreault, du Service des communications, «La qualité totale assure un dynamisme permanent dans une organisation comme le BAPE; elle constitue également un ensemble de forces convergentes autour d'une oeuvre commune.»

Le BAPE et la qualité font bon ménage. Tous ceux qui y travaillent œuvrent dans cette voie afin d'offrir les meilleurs services à tous, ainsi qu'à l'environnement.



Le BAPE rayonne

Deux nouveaux endroits où consulter les études d'impact

Afin de les rendre plus accessibles à la consultation publique, toutes les études d'impact rendues publiques par le BAPE seront dorénavant disponibles à deux endroits où les horaires permettent de consulter les dossiers les soirs et les fins de semaine. Le BAPE a en effet conclu des ententes en ce sens avec l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal depuis le 22 octobre dernier. Le premier dossier déposé concerne le projet d'aménagement hydroélectrique Sainte-Marguerite-3.

Ainsi, tout citoyen, groupe ou municipalité peut consulter les dossiers dans ces nouveaux centres aux heures et aux endroits suivants:

à Québec:

Université Laval
Réserve de la bibliothèque du 1^{er} cycle
Pavillon Jean-Charles Bonenfant
du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 23 h
le samedi et le dimanche,
de 10 h à 17 h 30.

à Montréal:

Université du Québec à Montréal (UQAM)
Bibliothèque centrale
Section des publications
gouvernementales
1255, rue Saint-Denis, local A.M-100
du lundi au vendredi, de 9 h à 22 h
le samedi et le dimanche, de 12 h à 17 h.

En outre, les intéressés peuvent toujours se rendre aux centres de consultation permanents des bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, en plus des centres de consultation temporaires ouverts dans les localités touchées par les projets.

Le BAPE au Salon Info-Services

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a participé pour la première fois à une exposition lors du Salon Info-Services tenu à Saint-Hyacinthe les 30 octobre et 1^{er} novembre 1992. Près de 6 500 personnes ont visité ce salon où 43 ministères provinciaux et organismes étaient représentés.

La première question la plus fréquemment posée par cette clientèle hétérogène issue de groupes d'âges variés était «Qu'est-ce que le BAPE?». Les représentants du BAPE,

La commande sociale sur la gestion des forêts

Afin d'informer et de sensibiliser les participants à la complexité, à la diversité et à l'importance de la protection de l'environnement et du développement durable, le Centre de développement des cadres supérieurs de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) a organisé à l'intention des cadres supérieurs de la fonction publique en septembre dernier, une session intensive sur le thème «Qualité de l'environnement et développement durable». Lors d'une séance portant sur la gestion des forêts intitulée «Forêts et environnement», M. André Delisle, vice-président du BAPE, agissait à titre de conférencier.

S'appuyant sur les recommandations du rapport *Des forêts en santé*, M. Delisle a présenté aux participants les principaux éléments formant la «commande sociale» concernant les orientations à prendre dans l'avenir pour la gestion et la protection des ressources forestières: diminuer l'utilisation des produits chimiques, limiter la coupe à blanc, faire place

aux usages multiples, favoriser les forêts accessibles et productives, miser sur la forêt privée et continuer de faire place aux citoyens. Les attentes exprimées par la population s'appliquaient aussi au développement des forêts, à la maximisation de la production du bois, à l'amélioration des habitats fauniques, à la préservation de la diversité biologique du milieu et des espèces, à la protection de la qualité de l'eau et à la fertilité des sols ainsi qu'au maintien de l'esthétique des paysages.

En référant aux conclusions du rapport de la Commission sur la protection des forêts qu'il a présidée en 1991, M. Delisle a expliqué que ces demandes des citoyens expriment une notion de développement durable. Elles offrent aux gestionnaires œuvrant en milieu forestier, tant du secteur privé que du secteur public, un défi pour un aménagement intégré des forêts et une gestion favorisant l'harmonisation de l'économie et de l'environnement.



Photo: FMC, Daniel Lessard

«Qu'est ce que le BAPE?», la réponse était au kiosque du BAPE lors du Salon Info-Service, en novembre dernier à Saint-Hyacinthe.

M. Louison Fortin et Mme Élise Amyot, respectivement analyste et agente d'information, en ont profité pour échanger plus amplement avec le public sur l'organisme, son rôle et son

fonctionnement et, plus généralement, la perception du Bureau et la cause environnementale. La grande majorité des visiteurs intéressés se sont d'ailleurs assurés de repartir avec un dépliant d'informations générales sur le BAPE. Cette première expérience dans une exposition a contribué, à coup sûr, à augmenter la visibilité du BAPE auprès de la population maskoutaine et montréalaise.

L'évaluation environnementale, un outil essentiel de planification

Quelque 270 personnes ont participé au dernier congrès de l'Association des biologistes du Québec (ABQ) tenu en novembre dernier à Québec sous le thème «L'évaluation environnementale: un outil essentiel de planification». Le comité organisateur de cet événement voulait faire le point sur l'état actuel de l'évaluation environnementale. «L'évaluation environnementale est-elle devenue l'outil de planification autorisant les meilleurs choix de développement possibles ou ne constitue-t-elle qu'une formalité administrative supplémentaire à laquelle doivent se plier ceux qui souhaitent réaliser un projet? Comment peut-on améliorer cet outil de prospective?», voilà autant de questions parmi tant d'autres débattues pendant ce congrès.

Lors d'une plénière, M. Bertrand Tétreault, président du BAPE, a été invité à donner son opinion sur des améliorations à apporter quant à l'évaluation environnementale. Lorsqu'il a été question de l'auto-évaluation par un promoteur des impacts de ses projets sur l'environnement, M. Tétreault a accueilli positivement cette possibilité mais en spécifiant que certaines conditions doivent être réunies pour en assurer le succès, dont la transparence du mécanisme d'évaluation volontaire adopté par le promoteur. «Si les citoyens ne sont pas associés à l'exercice d'auto-évaluation, les risques subsistent que d'importantes préoccupations sociales ne soient pas prises en considération et que surgissent des mouvements d'opposition imprévus», a ajouté le président du BAPE.

M. Tétreault a rappelé à l'auditoire les positions qu'avaient défendues le BAPE lors de la Commission de l'aménagement et des équipements de l'Assemblée nationale qui a analysé la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement. Quant à certaines améliorations à amener à la procédure actuelle, M. Tétreault a indiqué que le BAPE souhaite un élargissement du champ de l'évaluation environnementale à de nouvelles catégories de projets dont, entre autres, les projets industriels, les politiques et les programmes ayant des impacts sur l'environnement. Il a aussi souligné que le BAPE considère comme importants la participation des citoyens à l'étape de la consultation sur la directive, un plus grand recours à la médiation environnementale et le financement de la participation du public à la procédure.

Par ailleurs, une autre membre du BAPE a participé aux travaux de ce congrès. Mme Claudette Journault a en effet animé la

session d'ouverture et l'atelier traitant des perceptions diverses de l'évaluation environnementale. Cet événement annuel a permis à l'ABQ de formuler une série de recommandations au gouvernement du Québec visant à améliorer la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement allant sensiblement dans le même sens que les souhaits exprimés par le BAPE.

La formation et la conscientisation: des atouts pour la qualité de l'environnement

Invitée par l'Association des femmes diplômées des universités (AFDU) à venir partager ses réflexions personnelles et son expérience professionnelle en matière d'environnement, Mme Lucie Saint-Gelais, membre du BAPE, a prononcé cet automne une allocution sous le thème «De bons atouts pour la qualité de notre environnement: être formées et conscientisées». «À un premier niveau, nous percevons l'environnement à partir de ce qui nous interpelle le plus, le plus fort et, souvent, le plus négativement. Rappelons-nous Bhopal, Tchernobyl, ou, plus près de nous, Saint-Basile-le-Grand ou Saint-Amable», a-t-elle donné à titre d'exemple. «Nous arrivons difficilement à saisir tout l'impact de telles catastrophes et, plus encore, à traduire dans nos attitudes et nos comportements l'émotion ou l'action appropriée pour définir ce qu'est un environnement de qualité». La conférencière a également rappelé que sa conception de l'environnement situe la personne, l'être humain en santé, ainsi que les ouvrages qu'il érige à l'intérieur de son milieu naturel, social, économique, institutionnel et culturel.

Après avoir proposé des paramètres susceptibles de diriger l'action des intéressées, Mme Saint-Gelais a invité les participantes à devenir elles aussi des agentes de changements en choisissant d'intervenir dans des processus démocratiques comme celui du BAPE. De plus, elle leur a fait quelques suggestions d'actions concrètes comme participer à différentes commissions parlementaires, aux diverses commissions d'enquête ou, encore, mettre sur pied une banque d'expertes prêtes à agir à titre de personnes ressources en environnement.

Finalement, Mme Saint-Gelais a invité les membres de l'AFDU à prendre leur place dans le discours politique environnemental, à s'engager également au plan personnel et local, à faire en sorte que le mariage femme-environnement soit un mariage réussi. En outre, en aucune circonstance, comme lors d'un récent

forum économique, on ne devrait lire dans les médias des titres comme: «Sur la vingtaine d'intervenants, aucune femme n'a pris la parole»...

Localisation d'industries et acceptabilité sociale

Les processus de recherche de sites pour l'installation d'industries ou d'équipements de traitement de déchets devraient tenir compte des perceptions sociales. En référant aux recommandations de la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, André Delisle, vice-président du BAPE, a lancé cette piste de travail lors d'un colloque sur la réhabilitation des sols contaminés tenu dans le cadre des 5^{es} entretiens du Centre Jacques Cartier à Montréal en octobre dernier. À titre de répercussion positive, une approche plus sociale de localisation ajoute une transparence dans la conception des projets susceptibles de faciliter les rapports entre les citoyens d'une communauté et les promoteurs recherchant des sites pour implanter leurs activités.

La gestion des problèmes des sols contaminés, quoique moins notoire que celle des déchets dangereux, soulève également des réactions de résistance sociale associées au phénomène «pas dans ma cour». La localisation des activités industrielles et l'implantation d'équipements pour en traiter les rejets peuvent toucher directement les populations vivant à proximité, et être à l'origine de conflits sociaux. La Commission d'enquête sur les déchets dangereux a proposé pour sa part un plan directeur s'appuyant sur l'acceptation par les communautés et les autorités visées, ainsi que sur la sécurité environnementale, l'efficacité technique et la viabilité économique des projets.

L'expérience d'audiences publiques passées, notamment sur des équipements de traitement des déchets industriels ou d'assainissement des eaux a fait ressortir l'importance de critères sociaux de localisation, critères inspirés du «bon sens populaire» exprimé par les participants. «Comme l'a affirmé la Commission d'enquête sur les déchets dangereux, l'acceptabilité sociale d'un projet représente une condition essentielle à une réalisation harmonieuse», a conclu M. Delisle.

Le Centre Jacques Cartier est un organisme voué à la promotion des échanges scientifiques entre la France et le Canada, et plus particulièrement entre les villes de Lyon et de Montréal.



Les médiations environnementales

Assainissement des eaux de Pointe Fisher Ouest à Lac-Brome,

Le BAPE a remis au ministre de l'Environnement le 2 novembre dernier son rapport d'enquête et de médiation environnementale effectuées dans le cadre du dossier d'assainissement des eaux de Pointe Fisher Ouest à Lac-Brome. Me Pierre Quesnel, membre additionnel du Bureau, s'est vu confier la responsabilité de ce mandat. Le projet à l'étude consistait à entreprendre des travaux de raccordement de l'égout sanitaire de la Ville de Lac-Brome pour desservir le secteur de Pointe Fisher et les copropriétés situées le long de la route 243. Le projet avait fait l'objet d'ententes et de conventions entre le ministère de l'Environnement, la Société québécoise d'assainissement des eaux et la Ville de Lac-Brome.

La Commission, dont les travaux ont commencé le 28 septembre 1992, a tenté de résoudre le différend environnemental survenu entre la Ville et les citoyens directement concernés par le projet. Toutefois, la Commission n'a pu aborder la

médiation selon l'approche traditionnelle du Bureau dans ce dossier. En effet, les attentes des divers intervenants, qui s'étaient engagés à se soumettre à toute recommandation rendue par le médiateur, se prêtaient plus à un arbitrage qu'à une médiation. De plus, la Commission, à la recherche d'une solution globale pour l'ensemble des travaux d'égout dans cette zone, a aussi rencontré un autre groupe de citoyens impliqués dans une procédure judiciaire en instance devant la Cour supérieure du Québec. Leur recours voulait l'arrêt complet de tous les travaux d'égout proposés présentement par la Ville. Lors de cette rencontre, ces citoyens se sont engagés formellement à se désister de leur action judiciaire, éliminant ainsi une difficulté procédurale au bénéfice de la résolution du conflit environnemental de Pointe Fisher Ouest.

Dans son rapport, la Commission recommande que la Ville de Lac-Brome renonce à la partie de ses travaux visant

l'implantation de son réseau d'égout sur Pointe Fisher Ouest et les termine à l'endroit suggéré par les citoyens. La conclusion du rapport appuie cette recommandation sur le fait que la vocation future de cette presqu'île pourrait éventuellement subir des modifications. La Commission suggère aussi que la Ville ne soit pas pénalisée dans l'obtention des subventions gouvernementales prévues pour ses travaux d'amélioration du réseau d'égout. Elle spécifie toutefois que l'entrepreneur doit prendre toutes les mesures de mitigation qui s'imposent pour la protection des arbres lors de l'exécution des travaux là où leur réalisation est requise. Finalement, elle propose que les citoyens créent un comité de surveillance et de suivi qui pourrait s'engager, notamment, à procéder à l'amélioration des systèmes existants et à servir, sur ce plan, d'interlocuteurs auprès des autorités municipales.

Prolongement de l'autoroute 55 de Saint-Célestin à l'autoroute 20

Le rapport d'enquête et de médiation environnementale relativement au projet du ministère des Transports de prolonger l'autoroute 55 entre Saint-Célestin et l'autoroute 20 a été remis au ministre de l'Environnement le 11 décembre 1992. Mme Lucie Saint-Gelais, membre du BAPE, a agi comme médiatrice au cours de ce mandat qui a commencé le 26 octobre dernier.

Dans leurs demandes, les requérants désiraient d'abord la protection de l'une des rares colonies d'une plante, l'aster à feuilles de linaires. Dans un deuxième



Photo: Claude Demers

Les travaux de construction de l'autoroute 55 entre Saint-Célestin et l'autoroute 20 pourraient affecter l'une des rares colonies d'aster à feuilles de linaires au Québec.

temps, ils souhaitaient l'obtention de mesures d'atténuation plus complètes que celles proposées par le promoteur dans son étude d'impact relativement aux répercussions des travaux sur leur milieu au moment de la construction de la route. Le rapport n'ayant pas encore été rendu public au moment de mettre *L'Audience* sous presse, les conclusions de cette médiation environnementale seront présentées dans l'édition printanière.



Bibliothèque Nationale du Québec (D.U)
Service de dépôt légal (2 ex.)
125, rue Sherbrooke Ouest
MONTREAL (Québec)
H2X 1X4

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Nbre

Bik

Permis no. 5186

Québec

Les activités du BAPE

LE CALENDRIER

Les périodes d'information

**Réaménagement de la route 112-116
entre les échangeurs Charles-Lemoyne
et Saint-Hubert, incluant l'échangeur
Edna-Maricourt**

30 novembre 1992 au 15 janvier 1993

Sylvie Desjardins, analyse
André Poirier, communications
Centre locaux de consultation:
Centre culturel Jacques-Ferron, Longueuil
Bibliothèque Steve-Fonyo, Saint-Hubert

**Prolongement de l'autoroute 30
entre les autoroutes 10 et 15**

11 décembre 1992 au 25 janvier 1993

Jocelyne Beaudet, analyse
André Poirier, communications
Centres locaux de consultation:
Bibliothèque municipale de Brossard
Bibliothèque de Saint-Philippe
Bibliothèque municipale de Candiac
Bibliothèque municipale de La Prairie

**Valorisation des déchets de la Régie
intermunicipale de gestion des déchets de
l'île de Montréal**

5 janvier au 18 février 1993

Lucie Corriveau, analyse
André Poirier, communications
Centres locaux de consultation:
CLSC Octave-Roussin,
Pointe-aux-Trembles
Bibliothèque municipale
de Ville Saint-Laurent
Bibliothèque centrale de Montréal
Bibliothèque municipale de Montréal-Est
Maison de la culture Mercier, Montréal

Les études d'impact concernant ces projets sont également disponibles dans les bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, à la bibliothèque du 1^{er} cycle du pavillon Bonenfant de l'Université Laval et à la section des publications gouvernementales de la bibliothèque centrale à l'Université du Québec à Montréal.

Les audiences publiques

**Liaison autoroutière entre Sainte-Luce
et Mont-Joli**

30 novembre 1992 au 30 mars 1993

Claudette Journault, présidente
Louison Fortin, secrétariat de commission
Phyllis Leclerc, communications
Centres locaux de consultation:
Bibliothèque municipale de Mont-Joli
Hôtel de ville de Sainte-Flavie
Hôtel de ville de Sainte-Luce
Hôtel de ville de Luceville

**Prolongement de l'autoroute 40 et de
l'autoroute 55 au boulevard Parent à
Trois-Rivières**

23 novembre 1992 au 23 mars 1993

Jean-Maurice Mondoux, président
Monique Lajoie, secrétariat de commission
Marielle Jean, communications
Centres locaux de consultation:
Bibliothèque municipale de Trois-Rivières
Bibliothèque municipale
de Trois-Rivières-Ouest

**Aménagement hydroélectrique
Sainte-Marguerite-3**

18 janvier au 18 mai 1993

André Delisle, président
Martine Tousignant,
secrétariat de commission
Serge Labrecque, communications
Centres locaux de consultation:
Bibliothèque municipale de Sept-Îles
Conseil des Montagnais
d'Uashat-Maliothenam
Bibliothèque municipale Le Manuscrit
de Port-Cartier
Bibliothèque publique de Fermont

LES PUBLICATIONS

*Projet d'assainissement des eaux, Pointe
Fisher Ouest et Ville de Lac-Brome, Rapport
d'enquête et de médiation environnementale,
novembre 1992*

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, dépliant d'information.

Les publications du BAPE sont disponibles sur demande.

L'Audience

est un bulletin d'information publié et distribué gratuitement par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dont les locaux sont situés aux:

625, Saint-Amable, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 2G5
Téléphone: (418) 643-7447
Télécopieur: (418) 643-9474

Village olympique
5199A, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone: (514) 873-7790
Télécopieur: (514) 873-5024



Papier recyclé
et recyclable

Vous pouvez rejoindre le BAPE sans frais au 1 800 463-4732.

Les textes de *L'Audience* sont publiés à des fins d'information seulement. On ne saurait, en aucun cas, s'en servir à des fins d'ordre juridique ou de jurisprudence. La reproduction des articles est autorisée à condition d'en mentionner la source.

L'Audience est publié en collaboration par le Service des communications et des relations avec les citoyens. Ont collaboré à ce numéro: Élise Amyot, Jocelyne Beaudet, Thérèse Daigle, Ginette De Launière, André Delisle, Marielle Jean, Serge Labrecque, Phyllis Leclerc, André Poirier et Daniel Vanier. Le comité de rédaction de *L'Audience* est composé de André Delisle, Mary-Andrée Jobin, Phyllis Leclerc et Jean-Noël Vigneault.

Montage: Fonds des moyens de communication (FMC)

ISSN 1183-2401